



Villeneuve la Comtesse



Association « Villeneuve la Comtesse Environnement »
51 route Départementale 150
17 330 Villeneuve la Comtesse

Objet : ALERTE Patrimoine Mondial de l'Humanité UNESCO menacé

Villeneuve la Comtesse, le 2 avril 2015,

Monsieur le Conservateur du Patrimoine Mondial de l'Humanité de l'UNESCO,

Notre association rassemble des personnes ayant vécu leur enfance en Saintonge (Charente Maritime), y vivant actuellement ou venant y passer des vacances pour retrouver des amis et s'y reposer. Nous ne sommes pas opposés à l'évolution d'une transition énergétique nécessaire à la France, mais nous ne la voulons pas au détriment de l'Homme et de son Environnement en particulier en Saintonge. Dans ce cadre, nous nous opposons à ce que nous considérons maintenant comme un excès inacceptable d'implantations d'aérogénérateurs industriels qui dégrade notre région du Poitou-Charentes.

Nous déplorons l'autorisation accordée à un projet de 7 éoliennes industrielles à l'ouest de notre commune de Villeneuve la Comtesse (au nord de la Charente Maritime). Ces 7 éoliennes seront disposées en ligne sur le tracé du Chemin de St Jacques de Compostelle. Il s'agit de la voie Beauvoir - Loulay - Saint Jean d'Angely permettant de rejoindre la "Via Turonensis" qui traverse notre département pour aller vers St Jacques de Compostelle.

Les points en bleu indiquent la position des 7 aérogénérateurs.

La flèche jaune ci-dessous indique le tracé du « Chemin de Compostelle ».



Extrait du dossier de MAIA EOLIS



Extrait du dossier de MAIA EOLIS

Voir document : Extrait recours 1.pdf

Nous déplorons l'environnement de Saint Jean d'Angély très gravement défiguré par la présence d'aérogénérateurs industriels derrière son Patrimoine Historique. La photographie ci-dessous est prise (Canon Powershot Sx40 HS) depuis l'entrée nord de Saint Jean d'Angély (Charente Maritime). Elle montre les Tours de Saint Jean d'Angély à gauche, l'Hôtel de Ville est à droite; entre les deux, on aperçoit la toiture de l'Abbaye Royale Saint Jean Baptiste.

L'Abbaye Royale Saint Jean Baptiste de Saint Jean d'Angély fait partie des étapes des «Chemins de Saint Jacques de Compostelle». A ce titre, l'UNESCO l'a déclarée Patrimoine Mondial de l'Humanité.

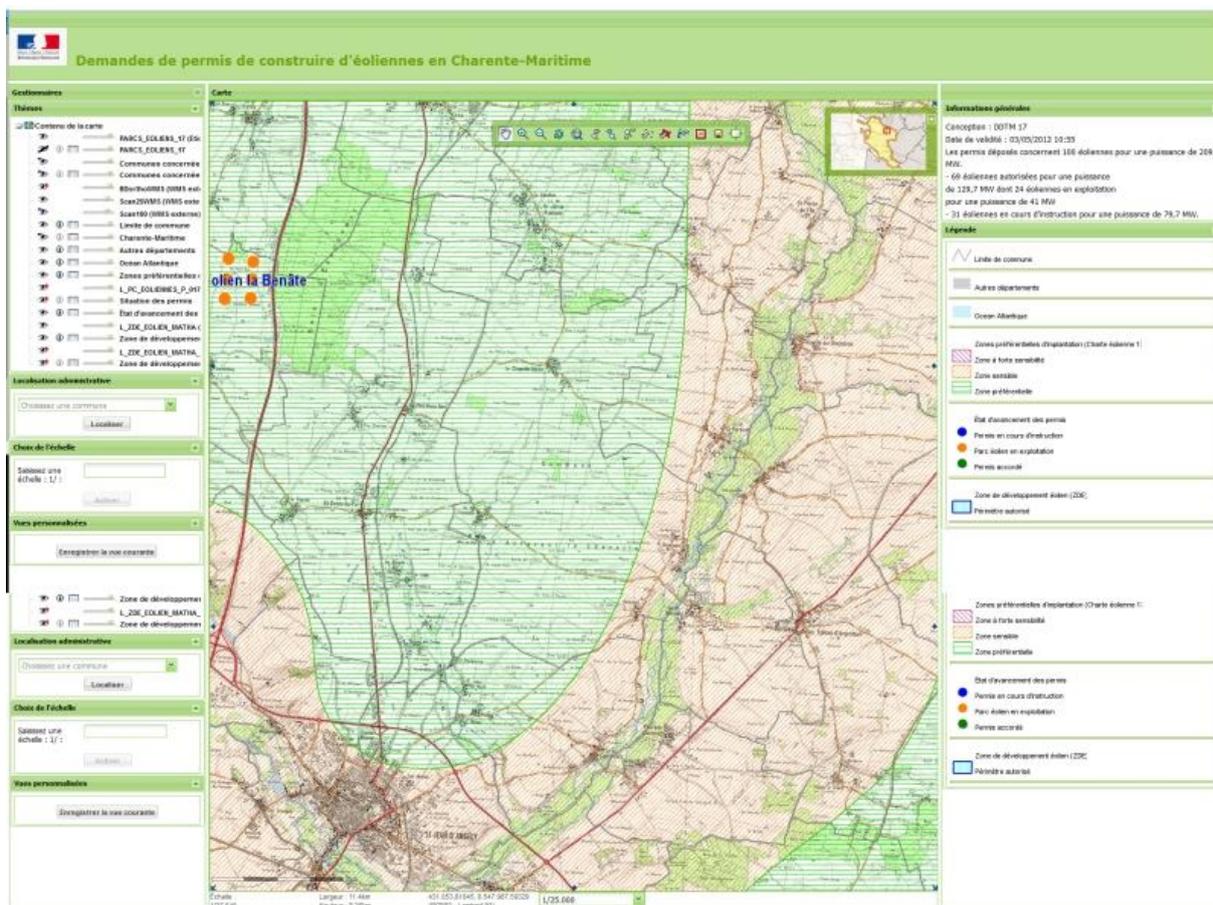


Voir document : Extrait recours 2.pdf

Nous vous signalons également l'enquête publique (du lundi 9 mars au jeudi 9 avril 2015) concernant un nouveau projet de site industriel éolien à Antézant la Chapelle, le projet est à environ 6 km de l'Abbaye Royale St Jean Baptiste. Nous habitons un pays de plaine et des éoliennes de 150 m de hauteur se voient à plus de 10 km. Le dossier de l'industriel mis à la disposition du public par la Préfecture de Charente Maritime : <http://www.charente-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-commissions-consultatives/Consultation-du-public/10-02-2015-Projet-de-ferme-eolienne-a-Antezant-la-Chapelle>. Il ne mentionne même pas la proximité avec l'Abbaye Royale St Jean Baptiste, Patrimoine Mondiale de l'Humanité UNESCO !

Comme vous le constaterez sur l'image ci-dessous, le développement de l'éolien en Charente Maritime ne se fait pas de façon transparente envers les citoyens. Cette image est issue du site Internet (*Demandes de permis de construire d'éoliennes en Charente-Maritime*) mis à la disposition par l'Etat Français reconnaissable par le petit logo « République Française » en haut à gauche: http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=Eolien17&service=DDTM_17. Ce site n'a pas été mis à jour depuis le 3 mai 2012 et vous constaterez que le projet à Antézant la Chapelle n'y figure pas.

Comment les citoyens peuvent-ils suivre le développement de l'éolien industriel dans leur pays? Ils peuvent aller à l'enquête publique quand tout est fini. Ils y sont mis devant le fait accompli de façon contraire au principe de participation de la Convention d'AARHUS, du Code de l'Environnement et de la directive du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie. Les préfets décident toujours sans tenir compte des avis puisqu'ils ne sont que consultatifs.



Il existe déjà au moins deux parcs industriels éoliens (Parc de Mazeray-Bignay, parc de la Benate) autour de St Jean d'Angely et de son patrimoine historique auxquels il faut rajouter ce nouveau parc d'Antézant la Chapelle, mais je suis persuadé qu'il y a d'autres permis de construire déposés mais comme vous le constatez ci le plan ci-dessus, il est impossible de le savoir.

Nous demandons votre aide contre l'envahissement démesuré, incontrôlé, incontrôlable de notre environnement par des mâts métalliques toujours en mouvement, en particulier autour de St Jean d'Angely et de son Abbaye Royale St Jean Baptiste que vous avez déclaré Patrimoine Mondial de l'Humanité.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Michel SOULARD
Président

Copies :

Madame la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie
Madame la Ministre des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des femmes
Monsieur le Président du Conseil Régional de Poitou Charente
Monsieur le Président du Conseil Départementale de Charente Maritime
Madame la Députée de Charente Maritime
Monsieur le Sénateur de Charente Maritime
Monsieur le Président de la Grande Communauté de Communes des Vals de Saintonge,
Madame le Maire de Saint Jean d' Angely
La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Poitou Charentes
La Direction Régionale des Affaires Culturelles
La Fédération Environnement Durable
La Société de Protection des Paysages et de l'Esthétique de France
La Commission Départementale de la Nature, des sites et des Paysages de Charente Maritime